REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN MAIRIE DE SEREZIN-DE -LA-TOUR 38300

TELEPHONE 04.74.27.91.09
TELECOPIE 09.70.32.50.08
mairie.serezindelatour@orange.fr
www.serezindelatour.fr



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

Excusés : A. Broucke, O. Chanel (pouvoir à D. Wajda), J.P. Debié, G. Neury, P. Ponsard (pouvoir à S.

Vincent)

Secrétaire de séance : B. Denis

DELIBERATIONS

- Indemnité de conseil au percepteur : elle rémunère les prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, assurées au cours de l'année par le percepteur en matière comptable, budgétaire et financière. Considérant ces prestations, le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil à Madame MOTTE au taux de 100 %. L'indemnité attribuée sera calculée chaque année par simple application du barème fixé à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 (moyenne annuelle des trois dernières années des dépenses budgétaires à l'exception des opérations d'ordre). Le montant de cette indemnité est de 201,38 €. (vote à l'unanimité)
- Nouvelles activités périscolaires: le conseil vote la subvention versée aux associations qui interviennent dans le cadre de ces activités: pour le théâtre (atelier qui sera reconduit toute l'année), l'association « Ensemble à Sérézin » percevra 360 € en rémunération de 12 lundis de septembre à décembre. (vote à l'unanimité)
 L'association « Accro'danse de l'Hien », pour 12 lundis et 14 jeudis, recevra la somme de 780 €. (vote à l'unanimité)
- Location des terrains communaux : le conseil se prononce pour le montant de la location de ces terrains aux agriculteurs, en se basant sur l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral. Ce dernier baisse de 0,42 % (110,05 en 2015 − 109,59 en 2016). Le loyer dû par l'Earl du Moiroud est ainsi de 84,82 € (vote à l'unanimité) et celui dû par Mr Yannick Ripet est de 63, 61 € (vote à l'unanimité).
- **Arrêté de nomination des Agents recenseurs :** le recensement sera effectué du 19 janvier au 18 février 2017 par Mmes Bernadette Bron et Véronique Valérie. Le coordonnateur communal sera Mme Cindy Verez. (vote à l'unanimité).
- Rémunération des Agents recenseurs et du coordonnateur communal : une subvention de 1 826 € est attribuée par l'Etat pour participer à la rémunération des agents et du coordonnateur. La proposition faite au conseil est de répartir cette somme entre les trois postes. L'INSEE ayant défini deux zones, une de 167 logements et l'autre de 219 logements. (vote à l'unanimité.).
- Délégation d'autoriser le Maire à demander l'attribution de subventions à l'Etat ou autres collectivités: pour tout projet d'investissement, il est possible de demander une subvention à l'Etat et/ou à une collectivité territoriale (Département, Région etc...). Pour chaque projet, le Maire a besoin de l'autorisation du conseil municipal. Afin de faciliter ces procédures et ainsi gagner du temps, le conseil municipal autorise le Maire à demander les attributions de subventions jusqu'à la fin du mandat sans l'avis du conseil quel qu'en soit le montant. (vote à l'unanimité)
- Vente lots C et F parcelle A354 du terrain communal situé aux Moirouds : autorisation à Mr le Maire de signer les actes notariés pour la vente du lot C, d'une superficie de 850 m², au prix de 98 000 € (vote à l'unanimité) et pour la vente du lot F, d'une superficie de 853 m², au prix de 99 000 €. (vote à l'unanimité).
- Renouvellement de la convention de prestation de service relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol par le service instructeur de la CAPI applicable au 1^{er} janvier 2017 : depuis le 1^{er} janvier 2016, la CAPI instruit les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et les certificats d'urbanisme (article L.410-1 b).

Cette prestation de service donne lieu au remboursement par la commune, au profit de la CAPI, des frais de fonctionnement du service instructeur au prorata du nombre d'autorisations du droit des sols de la commune de Sérézin de la Tour instruites par la CAPI.

Tous les types d'actes à traiter ne présentant pas le même niveau de complexité et donc de charge de travail unitaire, chaque type d'acte est pondéré par rapport à un acte de référence (PC) de valeur 1 (245 €). La pondération ainsi que le montant de l'acte de référence n'a pas changé par rapport à la convention 2016. (vote à l'unanimité)

- Validation de la Carte des Aléas établie par le cabinet ALP'Géorisque dans le cadre de l'élaboration du PLU : carte validée à l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Réunion PLU REFLEX environnement (17/11) : présentation de la carte environnementale qui sera superposée à la carte des aléas pour délimiter les zones du nouveau PLU.
- Réunion SARA (23/11): point sur la construction du restaurant scolaire. Les travaux devraient commencer début mai 2017 et s'achever en février 2018.
- Réunion école : nécessité d'un conseil d'école extraordinaire pour se positionner sur le maintien ou pas des horaires actuels des TAP, la réponse devant être transmise avant le 17 décembre.
- Commission journal : les articles ont été validés et envoyés à l'imprimeur pour la réalisation d'une première maquette.

INFORMATIONS:

- Vœux de la Municipalité le 7 janvier 2017 à 18h30.
- Fermeture du secrétariat de la Mairie du 23 décembre 2016 au 28 décembre 2017.
- Permanence inscription sur liste électorale de 10 h à 12 h le 31 décembre 2016.
- Purge sur le réseau d'eau potable le 18 janvier 2017.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 20 janvier 2017.

<u>Présentation des 2 agents recenseurs</u> qui distribueront et collecteront les documents sur la période du 19 janvier au 18 février 2017. Ils seront munis d'une carte officielle signée du Maire.



Bernadette Bron



Véronique Valérie